

## Déclaration de la FSU au CDEN du 24 juin 2013

Nous nous retrouvons en ce 24 juin pour un CDEN « Rythmes scolaires » pour l'école primaire. La FSU renouvelle à cette occasion son exigence d'une réforme des rythmes scolaire réussie qui prenne le temps d'écouter tous les acteurs et qui ne se fasse pas sans les enseignants. La volonté d'un passage à marche forcée dès 2013 avec ce que cela comporte comme précipitation et bricolage a surchargé, malmené voire choqué les collègues.

Pourquoi ne pas avoir, comme la grande majorité en France (80 %), choisi de réfléchir plus longuement en repoussant la réforme et en privilégiant la concertation, la réflexion : une telle réforme ne s'improvise pas et nous l'avons entendu ici et là, les premiers à y passer « vont essayer les plâtres ». De plus cela va engendrer une gestion encore plus difficile de la prochaine année scolaire, ce qui ne laisse rien présager de bon vu les difficultés rencontrées pour la fin de celle-ci.

Nous avons bien peur qu'au final, pour de nombreux cas, les contraintes fassent que ces horaires ne soient pas le fruit d'une réelle prise en compte de l'intérêt des élèves.

De plus, ils n'amélioreront pas toujours ou détérioreront même les conditions de travail des enseignants. Que penser d'une réforme qui ne tient pas compte conjointement des conditions des enfants ET des enseignants ?

A l'initiative du SNUipp-FSU, le CHSCT ministériel a adopté un avis demandant que les CHSCT départementaux soient systématiquement consultés avant la validation par les DASEN des propositions de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Les CHSCT doivent en examiner l'incidence sur les conditions de travail. Or, à notre connaissance, cela n'a pas eu lieu dans le Lot : sachez que nous le déplorons ici.

Au plan national, 2 informations ne sont pas de nature à rassurer les communes engagées dès 2013.

\* Le conseil d'Etat vient de rejeter le projet de décret de modification des taux d'encadrement réglementaires sur ces temps expliquant que l'on « *ne peut induire une baisse de la sécurité des mineurs* ». Le texte introduirait aussi « *une rupture d'égalité des usagers devant la réglementation* ». Il ne peut y avoir une différence de taux d'encadrement d'un périscolaire à l'autre.

\* En ce qui concerne le financement de la réforme par un fond d'amorçage, l'Etat hésite à mettre la main au porte monnaie et cherche à se défausser sur la CAF. Nous espérons que certains élus n'auront pas la mauvaise surprise de voir qu'ils ne peuvent compter sur l'aide attendue alors qu'elle a été un argument de poids pour de nombreuses communes.

Les questions des taux d'encadrement et du financement de la réforme restent donc entières, justifiant une nouvelle fois la demande de la FSU d'une réécriture du décret.

En conclusion, pour la FSU, si une vraie réforme des rythmes scolaires est nécessaire elle ne constitue pas le levier principal pour une réelle transformation de l'école pour la réussite de tous. Et surtout pas dans les conditions actuelles : nous continuons de dire : « ni statu quo, ni bricolage ».

Nous restons convaincus, comme la majorité de la profession, que les principaux leviers sont la diminution du nombre d'élèves par classe, la révision des programmes, une réelle prise en charge de la difficulté scolaire et une formation initiale et continue de qualité.